Liens historiques et communautaires

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Les Indiens dans les Établissements des Détroits

La présence indienne à Singapour est aussi ancienne que l'établissement britannique. Lorsque Raffles débarqua en 1819, il était accompagné d'environ 120 cipayes de la Bengal Native Infantry, ainsi que d'un contingent de blanchisseurs, de domestiques et d'autres auxiliaires. Le premier recensement de 1824 dénombrait 756 résidents indiens, soit environ 7 % de la population. En 1860, la communauté indienne en représentait 16 %, la seule période où elle fut le deuxième groupe de l'établissement. Des négociants de la côte de Coromandel, des marchands musulmans tamouls, des familles marchandes gujaraties et sindhies ainsi que des soldats bengalis formaient le noyau de la première communauté. Des forçats indiens, transportés vers les Détroits pour désengorger les prisons de l'Inde britannique, construisirent des routes et des bâtiments publics, et plusieurs d'entre eux s'établirent dans la colonie après leur libération.[1]

Le lien constitutionnel était aussi étroit que le lien humain. Jusqu'en 1867, les Établissements des Détroits (Straits Settlements) dépendaient de l'Inde britannique. Le chapitre I de la partie B a décrit comment les marchands de Singapour firent

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

campagne contre le gouvernement depuis Calcutta et obtinrent cette année-là le transfert au Colonial Office. La question monétaire montrait l'enjeu pour le commerce. La Compagnie anglaise des Indes orientales tenta de faire de la roupie la seule monnaie officielle des Détroits, alors que les marchands continuaient de commercer en dollars mexicains. La roupie ne perdit son cours légal qu'au passage de la colonie au Colonial Office en 1867.[2] L'épisode illustre tôt un thème qui traverse tout ce chapitre. Singapour a toujours eu besoin de l'Inde et a toujours tenu à ses propres règles.

Les Chettiars et les banques indiennes

La finance indienne faisait partie du système de crédit colonial décrit au chapitre IV de la partie A et au chapitre II de la partie B. Les Nattukottai Chettiars du Tamil Nadu, une caste de négociants et de banquiers, développèrent au XIXe siècle un réseau bancaire s'étendant de Ceylan et de la Birmanie jusqu'à la Malaisie britannique et à Singapour.[3] Ils empruntaient auprès des banques de change européennes et prêtaient à leur tour à des négociants chinois et malais, à des planteurs et à de petits exploitants que les banques ne servaient pas directement. Ils reliaient ainsi l'économie de bazar de la péninsule au marché monétaire de Londres.

Le XXe siècle vit apparaître des banques indiennes de forme moderne. En 1937, M. Ct. M. Chidambaram Chettiar fonda l'Indian Overseas Bank à Madras pour soutenir les activités bancaires outre-mer et de change de la communauté chettiar, dont les maisons étaient réparties entre Ceylan, la Birmanie, la Malaisie britannique, Java, Sumatra et Saïgon. La banque ouvrit des succursales à Rangoun, Penang, Kuala Lumpur et Singapour dans les années qui suivirent sa fondation.[4] Les sources divergent sur l'ouverture de la succursale de Singapour, en 1937 ou en 1941. Quelle que soit l'année exacte, des banques indiennes étaient présentes à Singapour avant la Seconde Guerre mondiale, et certaines y sont restées jusqu'à aujourd'hui.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

L'indépendance, la politique Look East et le CECA

L'Inde a établi des relations diplomatiques avec Singapour le 24 août 1965, quinze jours après l'indépendance. La bonne volonté politique ne s'est pas rapidement traduite en liens économiques, car l'économie planifiée et largement fermée de l'Inde laissait peu de place aux capitaux étrangers. Le tournant est venu après la crise de la balance des paiements de 1991. L'Inde a annoncé sa politique Look East (« regarder vers l'Est ») en 1992, et Singapour s'est posée en parrain de l'Inde en Asie du Sud-Est, tant au sein de l'ASEAN que comme source d'investissements.[5]

Le Comprehensive Economic Cooperation Agreement (CECA, accord de coopération économique global) a été signé le 29 juin 2005 et est entré en vigueur le 1er août 2005. C'était le premier accord de ce type conclu par l'Inde, couvrant les marchandises, les services et l'investissement dans un seul ensemble. Le protocole à la convention de double imposition examiné dans la section suivante a été signé le même jour et est entré en vigueur à la même date, ce qui montre que les deux gouvernements traitaient la fiscalité et le commerce comme les volets d'un seul et même accord. Le CECA a depuis été révisé à plusieurs reprises. Lors de la première visite officielle du Premier ministre Lawrence Wong en Inde, du 2 au 4 septembre 2025, les deux gouvernements sont convenus d'accélérer sa révision.[6]

La communauté indienne aujourd'hui

Au recensement de 2020, Singapour comptait 362 274 résidents d'origine indienne, soit 9,0 % de la population résidente et la troisième communauté après les Chinois et les Malais.[7] Le tamoul est l'une des quatre langues officielles, et Little India, le quartier de Serangoon Road, demeure un centre commercial et culturel. À la communauté résidente s'ajoutent les ressortissants indiens qui travaillent à Singapour sous couvert d'un Employment Pass, nombre d'entre eux dans la banque, la technologie et les services professionnels. Leur présence est devenue un sujet de débat politique, qu'examinent le chapitre V de cette partie et le chapitre IV de la partie J.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Pour la place financière, la communauté apporte ce que les réseaux chinois décrits au chapitre V de la partie A apportaient autrefois au commerce avec la Chine : des personnes qui connaissent les deux marchés, parlent les langues, comprennent les familles et savent faire le lien entre les pratiques commerciales indiennes et les institutions de Singapour. Des banquiers indiens dirigent des desks dans les banques internationales, des avocats indiens conseillent sur des opérations relevant des deux droits et des fondateurs indiens créent leurs sociétés holding à Singapour. Le corridor repose autant sur ces personnes que sur les traités.

Notes

1. Wikipedia, « Indian Singaporeans » (consulté en novembre 2026) : lors de la première visite de Raffles en 1819, il était accompagné de 120 cipayes de la Bengal Native Infantry et d'un « bazaar contingent » de blanchisseurs et de domestiques ; le recensement de 1824 dénombrait 756 Indiens, environ 7 % de la population ; en 1860, les Indiens représentaient 16 % de la population, la seule fois où ils furent le deuxième groupe ethnique ; des forçats indiens furent envoyés à Singapour au XIXe siècle pour désengorger les prisons indiennes surpeuplées, construisirent des bâtiments publics et des routes, et plusieurs s'établirent après avoir purgé leur peine ; les familles marchandes étaient surtout sindhies, gujaraties et musulmanes tamoules. ↩
2. Wikipedia, « Straits dollar » (consulté en novembre 2026) : « The East India Company attempted to implement the Indian rupee as the sole official currency in the Straits Settlements » ; les dollars mexicains restèrent en usage dans le commerce ; en 1858, les Straits Settlements passèrent sous l'autorité du gouvernement de l'Inde britannique ; en 1867, « the Indian rupee also lost its status as legal tender within the Straits Settlements ». ↩
3. Wikipedia, « Nattukottai Chettiar » (consulté en novembre 2026) : au XIXe siècle, les activités commerciales de la communauté s'étaient muées en un système bancaire élaboré, étendu au Sri Lanka, au Myanmar, à la Malaisie et à Singapour. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

4. Wikipedia, « Indian Overseas Bank » (consulté en novembre 2026) : fondée le 10 février 1937 par M. Ct. M. Chidambaram Chettiar « to encourage overseas banking and foreign exchange operations », au service des Nattukottai Chettiars de Ceylan, de Birmanie, de Malaisie britannique, de Java, de Sumatra et de Saïgon ; succursales à Rangoun (1937), Penang, Kuala Lumpur et Singapour, cette dernière datée de 1937 ou de 1941 selon les sources. ↩
5. Wikipedia, « India–Singapore relations » (consulté en novembre 2026) : relations diplomatiques établies le 24 août 1965, quinze jours après l'indépendance de Singapour ; l'Inde a annoncé sa politique Look East en 1992, et Singapour s'est posée en parrain régional de fait de l'Inde. ↩
6. India Brand Equity Foundation, « India-Singapore Trade » (ibef.org, consulté en novembre 2026) : Lawrence Wong a effectué sa première visite officielle en Inde du 2 au 4 septembre 2025 ; Modi et Wong sont convenus d'accélérer la révision du CECA Inde–Singapour et ont présenté une feuille de route pour le Comprehensive Strategic Partnership. ; Wikipedia, « Comprehensive Economic Cooperation Agreement » (consulté en novembre 2026) : CECA Inde–Singapour signé le 29 juin 2005, en vigueur le 1er août 2005. ↩
7. Wikipedia, « Indian Singaporeans » (consulté en novembre 2026), citant le Census of Population 2020 : 362 274 Indiens, 9,0 % des résidents de Singapour, le troisième groupe ethnique. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.